

Le premier bébé « dit » médicament né en France

Le 26 Janvier 2011 est né un petit garçon. Cette naissance est une première en France puisqu'il s'agit du premier « bébé dit médicament ». Cette appellation est d'emblée contestable : le fait d'accoler les termes de « bébé » et de « médicament » oriente d'emblée la réflexion vers l'idée d'une instrumentalisation.

Le 26 Janvier 2011 est né un petit garçon. Cette naissance est une première en France puisqu'il s'agit du premier « bébé dit médicament ». Cette appellation est d'emblée contestable : le fait d'accoler les termes de « bébé » et de « médicament » oriente d'emblée la réflexion vers l'idée d'une instrumentalisation.

Or ce nourrisson a été conçu par fécondation in-vitro de façon à lui éviter d'être atteint d'une maladie grave du sang, la bêta-thalassémie. Au cours du même diagnostic préimplantatoire il a aussi été recherché une compatibilité immunitaire pour soigner l'un de ses frères ou sœurs atteint. A sa naissance, le sang du cordon ombilical, riche en cellules souches, a été recueilli, sans atteinte à son intégrité physique. Ces cellules souches, qui donnent naissance aux cellules sanguines, seront conservées pour une greffe ultérieure à son frère ou sa sœur.

Cette pratique reste très rare dans le monde. En France, elle est très contrôlée et seule l'agence de biomédecine est autorisée à délivrer les autorisations. C'est pourquoi, bien que cette pratique soit légalement autorisée depuis 2004, ce n'est que 7 ans plus tard que né le premier enfant ainsi conçu. Cette annonce intervient en plein projet de révision de la loi de bioéthique qui, en 2004, avait autorisé cette pratique, malgré l'avis n°72 du CCNE assez critique quant à l'élargissement des indications de diagnostic préimplantatoire dans l'intérêt de tiers.

[L'agence de biomédecine](#)

[Avis 72 du ccne](#)